

Nouméa, le

28 AVR. 2021

Direction de la culture de la  
jeunesse et des sports

Centre des Activités  
Nautiques

27 Promenade Pierre  
Vernier – Côte Blanche  
BP L1  
98849 NOUMÉA CEDEX

Téléphone :  
20 48 00

Télécopie :  
20 30 16

Courriel :  
dcjs.contact@province-  
sud.nc

affaire suivie par  
David LUCQUIAUD

N° 40638-2021/1-ISP/DCJS

**Note à l'attention de  
Monsieur le directeur de la Culture, de la Jeunesse et des Sports**

**Voici le détail des mesures de sécurité prises au CAN et dans la baie de Sainte Marie :**

- Tous les matins dès 7h30, une surveillance en bateau est réalisée par les éducateurs autour du CAN ;
- En fonction de la météo (pluie, turbidité de l'eau, signalement récent,...) nous adaptons nos activités :
  - o restriction de la zone d'évolution ;
  - o diminution du nombre de supports ;
  - o surveillance nautique doublée ;
  - o ou annulation de l'activité si nécessaire ;
- La protection du lagon patrouille régulièrement en partenariat avec la police municipale, afin d'observer et prévenir le risque requin dont la répression des plaisanciers en infraction (vidage des poissons ou pêche en réserve, etc....) ;
- La police municipale réalise des vols ponctuels au CAN en drone de prévention requin ;
- Depuis août 2020 une **nouvelle procédure « risque requin »** est mise en place :
  - o à chaque signalement (un requin observé et signalé par autrui) dans les alentours de la baie, nous évacuons le plan d'eau pendant deux heures (mesure de précaution), en attendant une vérification de contrôle par la police (drone), les pompiers ou la DSCGR en bateau ;
- Une communication VHF et téléphonique est permanente entre tous les éducateurs du CAN et du CIV (centre international de voile(CCN/ACPV/SRC)) ;
- Chaque mercredi après-midi, un éducateur, avec un moyen nautique est responsable de la sécurité générale des enfants en plus des éducateurs qui encadrent les groupes ;
- Un arrêté de la mairie de Nouméa en date du 5 octobre 2020, référencé n°2020/2712 (affiché à de nombreux endroits stratégiques en bord du littoral nouméen) interdit toute forme de pêche, de nourrissage ou de rejet de déchet organique dans la baie des pétroles (CIV) ;
- Des panneaux communs PS / VdN rappelant nos réglementations respectives, les sanctions qui en découlent et les principes de vigilance vis-à-vis du risque requin ont été posés sur des endroits stratégiques (mises à l'eau, digues, farés et tables sur les îlots) ;
- Le plan d'organisation de surveillance et des secours du CAN a été modifié récemment pour pallier à cette problématique. (l'infirmier est désormais adaptée à ce type d'accident (Oxygène/DAE/Plan dur/pansement compressif.)) ;
- Chaque éducateur sportif est diplômé d'état et formé au premier secours en équipe (PSE1 recyclé tous les ans) avec sur lui une VHF et une pharmacie ;

- Un tableau de suivi des « événements requin » est actualisé régulièrement ;
- 21 « gros » requins ont été balisés par la province Sud, avec 44 balises hydrophones de positionnées sur Nouméa, dont 8 sont positionnées dans la baie de st marie ;
- Des « prélèvements ciblés de squales » ont été réalisés par les services vétérinaires de la province Sud, durant le confinement.

Nous avons par ailleurs, mis en place cette semaine (S17) un bateau de sécurité supplémentaire sur le plan d'eau et les activités sont restreintes et se déroulent dans les 50 mètres de la petite baie du CAN.

**Le directeur du centre des activités nautiques**



**David LUCQUIAUD**